

1^{ère} Révision du PLU de Bordeaux métropole

Liste des corrections des erreurs techniques repérées

L'examen des différentes pièces constituant le projet de révision du PLU arrêté le 10 juillet 2015 a permis de déceler un certain nombre d'erreurs techniques qui nuisent à la qualité finale du document et qui de ce fait ont été corrigées dans le projet de PLU3.1 présenté pour approbation. Celles-ci sont listées ci-après :

Ambarès-et-Lagrave :

- Rectification du maître d'ouvrage de l'ER 4.0, il s'agit de Bordeaux Métropole et non de la commune
- Rectification dans la liste de l'ER 8.45 qui doit être noté 8.47
- Rectification du positionnement sur le plan de zonage de la protection B8007 qui était localisée sur l'église (MH) et non sur la halle protégée

Eysines :

- Modification de la protection E1026 afin de mettre le plan en conformité avec les pièces écrites (maisons du 72 au 104 bis avenue de la Libération)
- Superposition de l'emplacement réservé de superstructure 4.29 et de l'emplacement réservé de voirie T1775. Réduction de l'emprise de l'ER 4.29

Floirac :

- Suppression de la référence à un plan dans la fiche E1013, celle-ci ayant été supprimée.

Mérignac :

- Rectification liste des ERS il s'agit de l'ER 8.46 comme sur la planche de zonage et non de l'ER 8.44

Pessac :

- Rectification des limites entre le zonage UM5-4L35 et le zonage UM5-4L30
- sur les parcelles BR 972 et 973 un deuxième arbre isolé était caché par l'étiquette de l'Erv P173, celle-ci a été déplacée

Talence :

- Rectification du trait du linéaire L.127.7 pour l'accoler aux bâtiments

Villeneuve d'Ornon :

- Au niveau du Pont de la Maye Est, suppression de l'information figurant au plan de zonage "EB30" pour les trois zones UM30 du secteur (de part et d'autre de la zone UP51). Cette information est redondante avec le contenu écrit de la règle.

Autres rectifications :

- Rapport de présentation B3_3_3_Explication_UP, l'UP 77 est sur Blanquefort et pas sur Lormont
- page 88 du diagnostic : dans le titre du deuxième tableau, remplacer "1996-2012" par "2006-2013"
- Rapport de présentation EIE : remplacer "POS de Martignas" par "PLU de Martignas"
- Manque le mot « économiques » en fin de titre Couverture de l'atlas des linéaires commerciaux et économiques
- Actualisation du préambule du PADD

- Rectification de l'Atlas des arbres isolés – rajout de la flèche du Nord et de l'échelle, rectification de certains lieux-dits erronés
- Rectification de la légende des plans de zonage : erreur pour les SMS, il faut mettre servitude et non secteur
- cartouche des plans PPRI : rajout du nom de la commune
- Harmonisation de la taille des étiquettes des hauteurs de façades sur les plans de zonage graphique
- surface de plancher « movable » corrigé avec « nouvelle »
- Bordeaux rond point de la Grenouillère – les étiquettes HH 18 et R0 à 6 ont été réorientées
- Correction d'une erreur de retranscription en UP 66, dans le tableau des hauteurs pour le secteur E, il s'agit de Hf =19m et non de HT
- liste des SUP complétée avec la date des actes d'instauration (exemple ZPPAUP et AC1 à Pessac)
- Suppression de la ZAD du Bourgailh à Pessac sur les plans des périmètres divers car elle n'a plus d'existence légale